

Procès-verbal du conseil d'établissement du 23 Novembre 2015

Date de la convocation : 12 Novembre 2015

Liste des membres présents – absents – excusés

Conseil d'établissement du 23 Novembre 2015	
Membres de l'administration	
Chef d'établissement, Président Guillaume Froeschel	Présent
Conseiller de Coopération et d'Action culturelle Romain Louvet	Excusé
Directeur primaire Christian Malovry	Présent
Directrice des Opérations Michèle Haensler	Excusée
Conseillère principale d'éducation Magalie Astier	Excusée
Représentants élus des personnels enseignants titulaires	
Sylvain Avenel	Présent
Etienne Marie-Orleach	Présent
Perrine Hennequin	Présente
Delphine Gayet-Seng	Présente
Représentants élus des personnels administratifs et de service titulaires :	
Johanna Chea-Prette	Présente
Représentants élus des parents d'élèves titulaires :	
Béatrice Schaeffer	Présente
Jean-Claude Dhuez	Présent
Jean Yves Dekeister excusé remplacé par	Excusé
Suppléant des parents d'élèves titulaires :	
BINDI BORG	Présente
Représentants élus des élèves titulaires :	
Salomé Levy	Excusée
Chenda Goosens	Présente
Membres siégeant à titre consultatif :	
Presnar Yi, président de l'APE	Excusé
Thierry Dalimier, secrétaire de l'APE	Excusé

Présentation de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du 19 octobre
2. Présentation des postes de résidents mis au mouvement
3. Présentation de la démarche pour l'élaboration du calendrier scolaire/ en lien avec les horaires de l'école
4. Règlement intérieur applicable à la piscine et au gymnase
5. Validation des projets pédagogiques
6. Questions diverses.
 - a. Où en sommes-nous avec le Container (question des parents et des enseignants)
 - b. En ce qui concerne la piscine : grande incompréhension de la part des collègues du primaire sur la fait qu'aucun petit bassin n'ait été prévu. Questionnement sur la possibilité d'intégrer une sorte de "double fond" sur quelques mètres, ce qui permettrait d'avoir une profondeur adéquate pour les petites classes.
 - c. Un idée en ce qui concerne l'achat des fournitures : n'y a t-il pas en Thaïlande des fournisseurs bien achalandés? Nous pourrions demander à l'école de Bangkok?
 - d. En ce qui concerne les règles de sécurité (remarques reçues) : "Ouvrir un sac pourquoi ? Pour chercher quoi ? Les gardiens font semblant de regarder, à quoi ça sert ? (installation de portiques ?)", "Entrée piétons pas autorisée par la porte de l'entrée parking pourquoi ? ", "Port du badge au sein de l'école pour les enseignants alors que des ouvriers extérieurs à l'école naviguent dans l'école sans aucune surveillance..."
 - e. A propos de la formation continue : "Concernant les formations AEFÉ et l'attribution des places, peut-on officialiser les critères de sélection et permettre que nous puissions justifier nos choix auprès de nos représentants en commission"
 - f. Est-il vrai que le prestataire de la restauration scolaire a offert de construire un espace séparé pour les professeurs dans la cantine ?

Ouverture de la séance à 18h10, 11 personnes sont présentes, dont 11 personnes ayant droit de vote. Le quorum est atteint, la séance peut valablement statuer.

Il est proposé à Madame GAYET-SENG d'assurer le secrétariat

Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 19 octobre 2015

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 19 octobre est adopté par

Pour : 11
Abstentions : 0
Contre : 0

2. Présentation des postes de résidents et contrats locaux susceptibles d'être mis au mouvement

			Vacant	susceptible
ALFONSI	Jérôme	Professeur d'EPS		X
ASTIER	Franck	Professeur de SVT		X
ASTIER	Magali	CPE		X
AVENEL	Joëlle	Professeure des écoles		X
AVENEL	Sylvain	Professeur SES		X
AYROLLES	Jean-Luc	Professeur de mathématiques		X
BARTOZZI	Mathieu	Professeur de mathématiques		X
BEAUDET	Céline	Professeure des écoles		X
BEAUDET	Stéphane	Professeur de mathématiques		X
BENDERDOUCH	Ali	Professeur des écoles		X

BOURGUE	François	Professeur de lettres		X
BOUYER	Géraldine	Professeure des écoles		X
BRARD	Coline	Professeure des écoles		X
BRAS	Julian	Professeur des écoles		X
CAILLE-PAILLARD	Laure-Hélène	Professeure de lettres		X
COQUARD	Jean-Marie	Professeur des écoles		X
DALAR	Izzet	Professeur de mathématiques et de sciences		X
DEMARLE	Céline	Professeure des écoles		X
DERO	Stéphanie	Professeure de chinois		X
DUBORD	Aurélie	Professeure des écoles		X
ELLUL	Eric	Professeur de lettres		X
FERNANDEZ	Leticia	Professeure d'espagnol		X
GIRARD	Caroline	Professeure des écoles		X
HENAFF	Céline	Professeure des écoles		X
HENNEQUIN	Perrine	Professeure des écoles		X
MARIE-ORLEACH	Etienne	Professeur d'histoire-géographie		X
PALLAUD	Emeline	Professeure d'anglais		X
RENAULT	Sandrine	Professeure de mathématiques		X
TILMANT	Florence	Professeure de lettres modernes - histoire		X
TRICOT	Samuel	Professeur de SVT		X
VAUDRAN	Pierre	Professeur EPS		X
WAULTRE	Olivia	Documentaliste - Coord.de l'orientation		X
DJELLATA	Nora	Professeure des écoles	x	

Question de parent : qui est nommé sur le poste de Madame Djellata ?

Elle est actuellement remplacée par Madame Lavergne, qui va sans doute terminer l'année avec la classe pour éviter l'accumulation de remplacements.

Monsieur Malovry a rencontré certains parents de la classe pour donner de explications.

Question des parents : la liste des postes est longue, est-ce normal ?

C'est normal, c'est le cas chaque année. Le contrat local n'est pas assez attractif, le temps d'attente pour prétendre à un poste de résident est de plus en plus long. Par ailleurs, certaines académies refusent de plus en plus les disponibilités, ayant du mal à avoir leur propre réseau de titulaires.

Question des parents : si la retraite était prise en compte, les enseignants resteraient-ils plus longtemps ? Les enseignants aimeraient surtout poursuivre leur avancement professionnel, mais ils sont bloqués car en disponibilité pour convenance personnelle. L'AEFE n'accorde pas de détachement actuellement aux recrutés locaux. Toutefois il est clair qu'un salaire plus attractif pour les contrats locaux permettrait sans doute de limiter le turn-over.

3. Présentation de la démarche pour l'élaboration du calendrier scolaire/ en lien avec les horaires de l'école

Monsieur le Proviseur propose une présentation de la démarche d'élaboration du calendrier scolaire 2016/2017. Cette présentation part du postulat que les élèves du primaire doivent avoir 936 heures de cours dans l'année, qu'il nous faut intégrer dans le calendrier les fêtes nationales locales, les fêtes françaises et les directives du Ministère de l'Education et de l'AEFE.

Ce calendrier devra également prendre en compte le fait que le 1^{er} degré du LFRD bénéficie actuellement d'un régime horaire dérogatoire, qui ne saurait perdurer. A la rentrée prochaine, les classes devront avoir au maximum 3,5 heures de cours par ½ journée, pour un maximum de 5,5 heures par jour, d'où une proposition à 5,5 heures pour les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, 4 heures pour le mercredi.

Calendrier prévisionnel 2016-2017 (ébauche!)

sept-16			oct-16			nov-16			déc-16			janv-17			févr-17			mars-17			avr-17			mai-17			juin-17		
1	J	pré rentrée	1	S	Pchum Ben	1	M	5,5	1	J	5,5	1	D	nouvel an	1	M	4	1	M		1	S		1	L		1	J	5,5
2	V	pré rentrée	2	D		2	M	4	2	V	5,5	2	L		2	J	5,5	2	J	5,5	2	D		2	M	5,5	2	V	5,5
3	S		3	L	5,5	3	J	5,5	3	S		3	M		3	V	5,5	3	V	5,5	3	L	5,5	3	M	4	3	S	
4	D		4	M	5,5	4	V	5,5	4	D		4	M	4	4	S		4	S		4	M	5,5	4	J	5,5	4	D	
5	L	5,5	5	M	4	5	S		5	L	5,5	5	J	5,5	5	D		5	D		5	M	4	5	V	5,5	5	L	5,5
6	M	5,5	6	J	5,5	6	D		6	M	5,5	6	V	5,5	6	L	5,5	6	L	5,5	6	J	5,5	6	S		6	M	5,5
7	M	4	7	V	5,5	7	L	5,5	7	M	4	7	S		7	M	5,5	7	M	5,5	7	V	5,5	7	D		7	M	4
8	J	5,5	8	S		8	M	5,5	8	J	5,5	8	D		8	M	4	8	M	4	8	S		8	L	5,5	8	J	5,5
9	V	5,5	9	D		9	M	Independence Day	9	V	5,5	9	L	5,5	9	J	5,5	9	J	5,5	9	D		9	M	5,5	9	V	5,5
10	S		10	L	5,5	10	J		10	S		10	M	5,5	10	V	5,5	10	V	5,5	10	L	5,5	10	M	4	10	S	
11	D		11	M	5,5	11	V		11	D		11	M	4	11	S		11	S		11	M	5,5	11	J	5,5	11	D	
12	L	5,5	12	M	4	12	S		12	L	5,5	12	J	5,5	12	D		12	D		12	M		12	V		12	L	5,5
13	M	5,5	13	J	5,5	13	D		13	M	5,5	13	V	5,5	13	L	5,5	13	L	5,5	13	J		13	S		13	M	5,5
14	M	4	14	V	5,5	14	L	Fête des eaux	14	M	4	14	S		14	M	5,5	14	M	5,5	14	V	Nouvel an Khmer	14	D	Anniversaire du Roi	14	M	4
15	J	5,5	15	S		15	M		15	J	5,5	15	D		15	M	4	15	M	4	15	S		15	L		15	J	5,5
16	V	5,5	16	D		16	M	4	16	V	5,5	16	L	5,5	16	J	5,5	16	J	5,5	16	D		16	M		16	V	5,5
17	S		17	L	5,5	17	J	5,5	17	S		17	M	5,5	17	V	5,5	17	V	5,5	17	L		17	M		17	S	
18	D		18	M	5,5	18	V	5,5	18	D		18	M	4	18	S		18	S		18	M		18	J	5,5	18	D	
19	L	5,5	19	M	4	19	S		19	L	5,5	19	J	5,5	19	D		19	D		19	M		19	V	5,5	19	L	5,5
20	M	5,5	20	J	5,5	20	D		20	M	5,5	20	V	5,5	20	L		20	L	5,5	20	J		20	S		20	M	5,5
21	M	4	21	V	5,5	21	L	5,5	21	M	4	21	S		21	M		21	M	5,5	21	V		21	D		21	M	4
22	J	5,5	22	S		22	M	5,5	22	J		22	D		22	M		22	M	4	22	S		22	L	5,5	22	J	5,5
23	V	5,5	23	D		23	M	4	23	V		23	L	5,5	23	J		23	J	5,5	23	D		23	M	5,5	23	V	5,5
24	S		24	L	5,5	24	J	5,5	24	S		24	M	5,5	24	V		24	V	5,5	24	L	5,5	24	M	4	24	S	
25	D		25	M	5,5	25	V	5,5	25	D		25	M	4	25	S		25	S		25	M	5,5	25	J	5,5	25	D	
26	L	5,5	26	M	4	26	S		26	L		26	J	5,5	26	D		26	D		26	M	4	26	V	5,5	26	L	5,5
27	M	5,5	27	J	5,5	27	D		27	M		27	V	5,5	27	L		27	L	5,5	27	J	5,5	27	S		27	M	5,5
28	M	4	28	V	5,5	28	L	5,5	28	M		28	S		28	M		28	M	5,5	28	V	5,5	28	D		28	M	4
29	J	5,5	29	S		29	M	5,5	29	J		29	D					29	M	4	29	S		29	L	5,5	29	J	5,5
30	V	5,5	30	D		30	M	4	30	V		30	L	5,5				30	J	5,5	30	D		30	M	5,5	30	V	5,5
			31	L	5,5				31	S		31	M	5,5				31	V	5,5				31	M	4			

104
premier degré

109,5

87,5

78
36 semaines à 26 heures

104

67

936 h /année

115

63

93

115 936

Question d'un parent : n'est-il pas envisageable de mettre en place la journée continue ?

D'après la loi de refondation de l'école, nous devons mettre en place des journées de 5,5 heures, avec une coupure méridienne d'au moins 1,5 heure. Il n'est possible d'obtenir une dérogation que lorsqu'il y a une organisation spécifique liée aux transports en commun, à l'absence de restauration scolaire.

Question d'un parent : pour les 4 heures du mercredi, faut-il une dérogation

Oui, dérogation qui ne devrait pas poser problème.

Remarques des enseignants : Nous réfléchissons à des horaires échelonnés au sein même du primaire.

Les maternelles pourraient bénéficier d'une matinée plus courte que celle de l'élémentaire et d'un déjeuner avancé.

Toutefois, le temps de cantine devra proposer des activités calmes à tous (pas seulement aux maternelles) et adaptées. Il est nécessaire d'avoir une réflexion à l'interne, avec le Service aux familles, pour optimiser l'organisation du temps de pause méridienne et fluidifier les passages à la demi-pension.

Remarque d'un parent : Certaines écoles internationales sont obligées de suivre les jours fériés nationaux, serait-il possible de se renseigner à ce sujet ?

Les écoles dites internationales qui sont assujetties au calendrier cambodgien sont à la base des écoles khmères, qui suivent le calendrier local et ont une amplitude de jours d'ouverture sur l'année beaucoup plus ample que la nôtre. Nous n'appliquons que les principales fêtes dans notre calendrier.

Par rapport à la proposition actuelle, base de discussion, il faudra vérifier si la pré-rentrée ne peut pas être avancée au 31, voire au 30 août.

4. Règlement intérieur applicable à la piscine et au gymnase

Il est proposé par l'équipe d'EPS pour intégrer le règlement intérieur général de l'établissement.

GYMNASE

CHAPITRE 1: GENERALITES.

Article 1 :

Utilisation

Le gymnase sera utilisé pour la pratique de l'éducation physique et sportive scolaire pendant le temps scolaire ainsi que dans le cadre des activités périscolaires (AS et AES)

Article 2 :

Usagers

Le gymnase pourra être mis à disposition des usagers dans les conditions suivantes :

- l'encadrement des élèves devra être assuré par les professeurs d'EPS, les professeurs des écoles, les intervenants des activités périscolaires.
- une clé sera remise aux personnels concernés.

Article 3 :

Activités sportives autorisées

Les disciplines sportives pratiquées dans l'enceinte de l'équipement sont celles prioritairement préconisées par les textes officiels et les programmes liés à l'EPS en milieu scolaire.

Article 4 :

Heures d'utilisation

Dans le cadre scolaire, du lundi au vendredi, celui-ci est exclusivement réservé aux cours d'EPS (secondaire et primaire) ainsi qu'à la pratique des activités périscolaires en fonction du planning en vigueur.

Le week-end, le gymnase peut ponctuellement servir dans le cadre d'entraînement, compétition, tournoi programmés.

CHAPITRE 2 : CONDITIONS D'UTILISATION DANS LE CADRE SCOLAIRE.

Article 1:

Planning

Le calendrier d'utilisation du gymnase est établi à l'initiative des enseignants d'EPS du secondaire en coordination avec les professeurs des écoles.

Priorité est donnée sur le calendrier aux cours EPS du secondaire, et particulièrement les classes à examen.

Chaque utilisateur devra s'engager à respecter rigoureusement l'horaire qui lui a été imparti.

Toute modification du calendrier devra faire l'objet d'une concertation avec l'ensemble des entités concernées par l'usage du gymnase.

Article 2 :

Encadrement

Les professeurs d'EPS, les professeurs des écoles et les encadrants des activités périscolaires sont responsables du groupe qu'ils accompagnent ainsi que du matériel et locaux mis à leur disposition.

Les articles suivants précisent leurs obligations et responsabilités.

Article 3 :

- Tenue, hygiène, respect du matériel et d'autrui

Le gymnase est une structure non-fumeur.

Il est rigoureusement interdit :

- d'introduire dans le gymnase tout récipient en verre ou cassable,
- de manger et de boire (boissons gazeuses et sucrées) dans le gymnase,
- de faire pénétrer dans l'enceinte du gymnase des animaux,
- de frapper les balles et ballons sur les murs de façon intentionnelle sans l'autorisation préalable du professeur responsable,
- de se suspendre aux installations (cercles de basket, buts de hand...)

Chaque élève est responsable de ses affaires.

- Rôle du responsable du groupe

Le responsable du groupe utilisateur :

- prend en charge l'ensemble des installations pour la durée de l'utilisation et veille à la bonne tenue des élèves,
- veille à ce que les locaux et le matériel soient utilisés conformément à leur utilisation et fait respecter le présent règlement.

Dans le cas où il constate une anomalie qu'il juge dangereuse, il doit en aviser le responsable de la sécurité.

L'accès au gymnase est strictement interdit pieds nus.

Pour éviter tout apport de terre ou de graviers dans la salle, les personnes équipées de chaussures autres que des chaussures de sport sont tenues de se déchausser avant de pénétrer dans le gymnase ou dans le vestiaire.

- L'utilisation des vestiaires et des douches

- réservée aux élèves, ils pourront s'y changer et y laisser leurs affaires (conseil est donné de ne pas venir avec des objets de valeur, le LFRD ne sera pas responsable de tout vol ou toute perte survenus)

En effet, les vestiaires étant souvent partagés avec d'autres classes, la sécurité des biens personnels ne saura être garantie.

D'une manière plus générale, tout utilisateur doit adopter un comportement ne portant pas atteinte au respect d'autrui, aux équipements mis à disposition et aux règles élémentaires d'hygiène et de sécurité.

Article 4 :

Utilisation du matériel

Seuls les adultes en charge d'élèves sont habilités à faire fonctionner et à régler l'éclairage du gymnase.

Le matériel utilisé devra être rangé après chaque usage.

L'accès aux tribunes sera limité aux seuls événements sportifs, par une ouverture au public respectant des heures d'entrée et de sortie, le port du badge, le comportement sur l'estrade, des chaussures conformes, de ne pas manger ni boire sur les tribunes.

Article 5 :

Sécurité

Le chef de la sécurité du LFRD a autorité pour permettre ou non la pratique des activités sportives dans le gymnase.

PISCINE

CHAPITRE 1: GENERALITES.

Article 1 :

Utilisation

La piscine sera utilisée dans le cadre suivant:

- l'éducation physique et sportive scolaire pendant le temps scolaire
- les activités périscolaires
- les usages privés ou semi privés, ayant fait l'objet d'une autorisation et d'une convention préalable.

L'établissement se doit de fournir un équipement aux normes. La qualité de l'eau fait l'objet de contrôles quotidiens affichés.

Article 2 :

Usagers :

L'encadrement des élèves devra être assuré par les professeurs d'EPS, professeurs des écoles ou intervenants des activités périscolaires, sous la surveillance d'un maître-nageur sauveteur diplômé, chaque fois que possible.

Article 3 :

Activités sportives autorisées

Les disciplines sportives pratiquées dans le bassin sont celles préconisées par les textes officiels et les programmes liés à l'EPS en milieu scolaire (natation de vitesse, natation en durée et sauvetage) et par extension des activités aquatiques de type water-polo, natation synchronisée...

Article 4 :

Heures d'utilisation

Dans le cadre scolaire, du lundi au vendredi, le bassin sera prioritairement réservé aux cours d'EPS. En fonction des plannings scolaires en vigueur, les créneaux des activités périscolaires et autres seront alors placés.

Possibilité de l'ouvrir en dehors de ces créneaux, en fonction de compétitions

CHAPITRE 2 : CONDITIONS D'UTILISATION DANS LE CADRE SCOLAIRE.

Article 1:

Planning

Le calendrier d'accès du bassin est établi à l'initiative des enseignants d'EPS du secondaire et des professeurs des écoles.

Chaque utilisateur devra s'engager à respecter rigoureusement l'horaire qui lui a été imparti.

Article 2 :

Encadrement

Les professeurs d'éducation physique et les professeurs des écoles sont responsables du groupe qu'ils accompagnent ainsi que du matériel et des locaux mis à leur disposition. Le chef de bassin a pleine autorité sur l'ensemble des usagers.

Les articles suivants précisent leurs obligations et responsabilités.

Chaque élève est responsable de ses affaires.

Article 3 :

- Tenue, hygiène, respect du matériel et d'autrui

Il est rigoureusement interdit :

- d'introduire au bord du bassin tout récipient en verre ou cassable,
- de manger et de boire (boissons gazeuses et sucrées) au bord du bassin,
- de faire pénétrer au bord du bassin des animaux,
- de courir au bord du bassin
- de porter des chaussures fermées, au bord du bassin,
- d'introduire tout appareil électronique au bord du bassin,
- de porter un bermuda

Il est obligatoire :

- de porter un bonnet
- de porter un maillot de bain type boxer ou slip de bain (pour les garçons) / un maillot de bain une pièce (pour les filles)

- Rôle du responsable du groupe

Le responsable du groupe utilisateur:

- prend en charge sa classe sous la surveillance du chef de bassin et veille à la bonne tenue des élèves,
- fait respecter le présent règlement.

Dans le cas où il constate une anomalie qu'il juge dangereuse, il doit en aviser le chef de bassin.

- L'utilisation des vestiaires et des douches

- les douches sont réservées aux élèves et obligatoires avant l'accès au bassin.

D'une manière plus générale, tout utilisateur doit adopter un comportement ne portant pas atteinte au respect d'autrui, aux équipements mis à disposition et aux règles élémentaires d'hygiène et de sécurité.

Article 4 :

Utilisation du bassin

Seul le chef de bassin est habilité à faire fonctionner et à régler les installations d'éclairage.

Il est interdit pour les élèves :

- de sauter dans le bassin sans autorisation préalable du professeur,
- de pousser, couler, éclabousser ses camarades.
- de pratiquer l'apnée sans autorisation préalable du professeur,
- de sortir du bassin sans autorisation préalable du professeur (ex : demander au préalable pour aller aux toilettes)

Article 5 :

Sécurité

Le chef de bassin a autorité pour autoriser ou non la pratique des activités aquatiques.

Il est fait remarquer que l'utilisation des vestiaires conjointement par les élèves usagers du gymnase et de la piscine est une curiosité qui aurait sans doute pu être évitée. Cette difficulté n'était sans doute pas « visible » sur plan et nécessitera sans doute quelques contorsions d'organisation et beaucoup de nettoyage...

Question des parents : Y aura-t-il un MNS en permanence ?

Chaque fois que possible, sachant qu'il nous faut appliquer la réglementation française au maximum, en particulier pour le 1^{er} degré et toutes les activités périscolaires. Les enseignants d'EPS titulaires d'un BNSSA peuvent encadrer seuls l'activité, même si la présence d'un chef de bassin, par sécurité, serait un plus indéniable. Se pose ensuite la question du financement élevé.

Les enseignants de maternelle font part de leur surprise quant à l'absence de petit bassin. D'après le proviseur, le terrain ne permettait pas cette implantation supplémentaire.

Le directeur du primaire indique avoir vu des équipements flottants utilisés ailleurs, pour mettre l'activité de découverte aquatique dès la petite section. Le matériel existe, il faudra le budgétiser et le faire venir.

Question des parents : Y-a-t-il un système d'appel d'urgence ?

Oui, il existe. Seul le défibrillateur, budgétisé par le service santé, n'est pas là. Il faudra le prévoir dans les achats futurs...

La modification du règlement intérieur est approuvée par

Pour : 11

Abstentions : 0

Contre : 0

5. Validation des projets pédagogiques

Monsieur le Proviseur propose que l'ensemble des projets vus au précédent CE fassent l'objet d'une validation a posteriori.

Il propose d'approuver le projet de classe verte

Classe verte à Kampot : 1 voyage 2 cultures 3 langues

Dates :

Pour les classes de CE1 B et CE1 C, les dates du voyage sont les suivantes :

Le départ est prévu le mardi **19 janvier** au matin à 7 heures 30.

Le retour à l'école est prévu le vendredi **22 janvier** à 16 heures 30.

Pour les classes de CE1 A et CE1 D, les dates du voyage sont les suivantes :

Le départ est prévu le lundi **8 février** au matin à 7 heures 30.

Le retour à l'école est prévu le jeudi **11 février** à 16 heures 30.

Objectifs transdisciplinaires :

-à penser et à agir par soi-même et avec les autres et à pouvoir répondre de ses pensées et de ses choix (principe d'autonomie)

-à construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens).

Arts plastiques :

-Maîtriser quelques techniques de dessin et de peinture

- vivre une expérience artistique et culturelle à travers la rencontre d'un artiste et l'ouverture au monde de l'illustration (carnet de voyage)

Vivre en communauté

-donner aux élèves le sens de l'autonomie, de la responsabilité, de la solidarité.

-appréhender le partage des tâches, l'attention portée au groupe, trouver sa place tout en respectant les autres

Adapter ses déplacements à différents types d'environnement

- Se déplacer de façon adaptée et se repérer dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre (glisser dans un canoé sur terrain plat : mangrove)

Découverte du monde

-Découvrir un écosystème et le respecter

Maîtrise de la langue

-Rédiger un compte-rendu

Production d'écrit

-Rédiger des textes dans un carnet de voyage

Rédiger une lettre information pour exposition après classe verte

Tice

-utilisation de l'outil informatique pour la rédaction d'un journal et pour les jeux ludiques.

Activités avant classe verte

-Préparation carnet voyage

-constituer les groupes

-savoir prendre une photo

Hébergement	1197
Restauration	2166,5
Transport	810
Visites/activités (kayak, spectacle, ferme aux papillons, grotte...)	450
Matériel (pour ateliers sur place, carnet, développement photos, ...)	376,5
Prestation accompagnateurs arts et Kayak	580
SOUS-TOTAL	5580
Enveloppe primaire transport	300
Contribution de 2 classes de CE1 (2 x 600 dollars)	1200
TOTAL A FINANCER	4080

PARTICIPATION DES 48 FAMILLES (par élève)
--

85

Question des parents : Pourquoi les participations des familles ne sont-elles pas intégrées directement dans les écolages ?

Remarque d'un autre parent : certains élèves ne partent jamais en séjour scolaire. Une vingtaine de familles vont devoir faire appel au comité d'entraide, qui se réunira le 10 décembre. Les classes qui partent à Kampot scolarisent beaucoup d'élèves boursiers.

Les projets pédagogiques (y compris la sortie à Pailin, obligatoire dans le programme géologie des classes scientifiques) sont approuvés par
--

Pour : 10

Abstentions : 0

Contre : 0

6. Questions diverses.

a. le Container (question des parents et des enseignants)

Arrive cette nuit ! mais nous ne sommes pas au bout de nos péripéties financières, les 35000 \$ de taxe n'ont pas été provisionnés et malgré les interventions de deux ministres, il n'est pas du tout certain que nous obtiendrons une exemption pour laquelle Monsieur le Conseiller Culture a beaucoup œuvré.

Pour l'an prochain, nous passerons au maximum par un commerçant local ou nous ferons en sorte que les taxes soient intégrées dans le budget initial

b. Une idée en ce qui concerne l'achat des fournitures : n'y a-t-il pas en Thaïlande des fournisseurs bien achalandés? Nous pourrions demander à l'école de Bangkok?

Les représentants de l'administration vont se renseigner auprès des écoles du réseau pour connaître les fournisseurs et pratiques...

c. En ce qui concerne les règles de sécurité (remarques copié-collées) : "Ouvrir un sac pourquoi ? Pour chercher quoi ? Les gardiens font semblant de regarder, à quoi ça sert ? (installation de portiques ?)", "Entrée piétons pas autorisée par la porte de l'entrée parking pourquoi ? ", "Port du badge au sein de l'école pour les enseignants alors que des ouvriers extérieurs à l'école naviguent dans l'école sans aucune surveillance..."

Nous sommes en état d'urgence, pour 3 mois encore et ne faisons que respecter des consignes qui pourraient devenir la norme. Les portiques sont une excellente idée, un peu trop onéreuse pour l'instant. Nous ne faisons que respecter les injonctions et tous feraient bien de faire de même.

Les membres du CE s'interrogent sur la possibilité pour les collégiens lycéens de passer par la sortie primaire pour désengorger la sortie secondaire. Le fait de passer par le trottoir engorgé n'est pas une solution très sécurisante. La question devra être abordée avec le responsable de la sécurité.

d. A propos de la formation continue : "Concernant les formations AEFÉ et l'attribution des places, peut-on officialiser les critères de sélection et permettre que nous puissions justifier nos choix auprès de nos représentants en commission"

Les critères appliqués ont été (hors stages obligatoires EEMCP/direction) :

- L'intérêt collectif d'abord (socle, programmes, inter-cycles)
- La fréquence des formations suivies les années précédentes
- L'équilibre Primaire/Secondaire

e. Est-il vrai que le prestataire de la restauration scolaire a offert de construire un espace séparé pour les professeurs dans la cantine?

Non, c'est l'APE, proposition non validée pour l'instant tant que l'audit immobilier n'est pas à son terme

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.

Le Président de séance, Guillaume Froeschel